

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1959 B 00138

Numéro SIREN : 598 501 385

Nom ou dénomination : A TRENDL ET FILS VOILETS ROULANTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2022 sous le numéro de dépôt 2608

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (partie 5) A
Du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SASU TRENDDEL & FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 26 rue de la Ferme Klein 67502 BASSENAC CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 59850138500010		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2020	
		Bien 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB			
Frais de développement * CX			
Concessions, brevets et droits similaires AF 137 362 AG 114 469 22 892			
Fonds commercial (1) AH 1 046 AI 1 046			
Autres immobilisations incorporelles AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Terrains AN 61 916 AO 61 916			
Constructions AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 677 785 AS 677 785			
Autres immobilisations corporelles AT 819 512 AU 767 227 52 284			
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU			
Créances rattachées à des participations BB			
Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF			
Autres immobilisations financières* BH 3 656 BI 3 656			
TOTAL (II) BJ 1 701 279 BK 1 622 445 78 833			
Matières premières, approvisionnements BL 830 705 BM 830 705			
En cours de production de biens BV 401 977 BO 401 977			
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT			
Avances et acomptes versés sur commandes BV			
Clients et comptes rattachés (3)* BX 360 848 BY 166 615 194 233			
Autres créances (3) BZ 219 662 CA 219 662			
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CC			
Disponibilités CE 50 550 CF 702 221 CG 702 221			
Charges constatées d'avance (3)* CH 8 425 CI 8 425			
TOTAL (III) CJ 2 574 390 CK 1 66 615 2 407 775			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 4 275 670 1A 1 789 060 2 486 609			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clausure de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Stocks :		Créances :	

Cagid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ
CONFORME

PIERRE MARX ET ASSOCIES

2 rue de Copenhague 67300 SCHILTIGHEIM

Tél. 03 90 22 75 22

Page 4

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU TRENDL & FILS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 840 000 ...)	DA	840 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	23 229		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 000		
	Report à nouveau	DH	(346 348)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(100 123)		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK	1 094			
TOTAL (I)			DL	611 852	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	500 000		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 477		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	984 242		
	Dettes fiscales et sociales	DY	285 404		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	94 633		
	Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)			EC	1 874 757	
Ecart de conversion passif*			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 486 609	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG	1 666 302		
		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cagid Group



PIERRE MARX ET ASSOCIES

2 rue de Copenhague 67300 SCHILTIGHEIM

Tél. 03 90 22 75 22

Page 5

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TRENDL & FILS		Exercice N		Neant	
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue : biens *	FD	FE	FF	129 089
	services *	FG	FH	FI	5 026 890
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	5 155 980
	Production stockée*			FM	85 129
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	7 630
	Autres produits (1) (11)			FQ	753
				FR	5 249 493
Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 726 007
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(260 692)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 962 210
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	68 860
	Salaires et traitements*			FY	1 111 517
	Charges sociales (10)			FZ	649 243
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements*			GA	53 586
	Sur immobilisations : dotations aux provisions*			GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	21 587
				GF	5 332 321
				GG	(82 827)
Total des charges d'exploitation (4) (II)					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI
	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	27 621
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
				GP	27 621
				GQ	
Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	47 914
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS	
	Différences négatives de change			GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	47 914
				GV	(20 293)
Total des charges financières (VI)					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					
					GW (103 120)

Cagel Group

(REVENUS : voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



PIERRE MARX ET ASSOCIÉS

2 rue de Copenhague 67300 SCHILTIGHEIM

Tél. 03 90 22 75 22

Page 6

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SASU TRENDÉL & FILS

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	39 458
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 543
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 365
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	53 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	46 253
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	46 253
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 113
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 116
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 330 481
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 430 604
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(100 123)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	(34)
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	A1	7 630
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4	222
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Voir état annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
Autres produits d'exploitation	Charges antérieures	Produits antérieurs	
		(34)	

* Des évaluations peuvent être effectuées sur la base de données antérieures.

Cypel Group

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

**CERTIFIE
CONFORME**



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x	x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

En effet, la société a procédé à une fermeture volontaire du 17/03/2020 au 11/05/2020.

Nous ne sommes pas en mesure de valoriser la perte de chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire, cependant, il est à préciser que celui-ci représentait pour la même période en 2019 environ 1250k€.

La société a également mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour 148k€ ;
- Demande de prêt garantie par l'état de 500k€.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêt des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDÉL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 486 609 euros
- RESULTAT : une perte de 100 123 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :



Règles et méthodes comptables

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.

- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Fonds commercial : 1 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du



Règles et méthodes comptables

jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 509	32 071	25 218	137 362
Immobilisations incorporelles	131 556	32 071	25 218	138 409
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785			677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	617 933			617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	133 644	3 207		136 851
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 556 007	3 207		1 559 214
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657			3 657
Immobilisations financières	3 657			3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 691 220	35 278	25 218	1 701 280

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	32 071	3 207		35 278
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	32 071	3 207		35 278
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	25 218			25 218
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	25 218			25 218

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047



Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 738	2 732		114 470
Immobilisations incorporelles	112 785	2 732		115 517
- Terrains	61 203	714		61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	676 595	1 191		677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 422	6 473		53 895
- Matériel de transport	549 030	35 222		584 252
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	121 825	7 255		129 080
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 456 075	50 855		1 506 929
ACTIF IMMOBILISE	1 568 859	53 587		1 622 446



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 592 593 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	360 849	360 849	
Autres	219 663	219 663	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 425	8 425	
Total	592 593	588 936	3 657

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	166 615			166 615
Total	166 615			166 615

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 166 615 euros.



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 460		2 365	1 095
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 460		2 365	1 095

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	2 365

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 874 757 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	500 000	291 545	208 455	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	984 243	984 243		
Dettes fiscales et sociales	285 404	285 404		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	105 110	105 110		
Produits constatés d'avance				
Total	1 874 757	1 666 302	208 455	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	10 477			

Charges à payer

	Montant
FNP - MAINTENANCE	681
FNP - GYSS	25 252
FNP - FRAIS POSTAUX	599
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	5 535
CAP - AGEFIPH	10 800
Total	42 866



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 850		
CCA - MAINTENANCE	2 066		
CCA - SYXPERIANE	1 495		
CCA HONORAIRES	2 136		
CCA - PUBLICITES	878		
Total	8 425		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
VENTES	26 107
REPARATIONS	102 983
TRAVAUX	5 026 891
DIVERS	
TOTAL	5 155 980

Répartition par marché géographique

	31/12/2020
FRANCE	5 155 980
TOTAL	5 155 980

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 710 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79160631 - TRANSF CH - FRAIS OUTILLAGE	4 000	
79161552 - TDC - ENTRETIEN ET REPARATION	1 806	
79161850 - TDC - FRAIS FORMATIONS	1 820	
79162600 - TDC - FRAIS POSTAUX	5	
Transfert de charges d'exploitation	7 630	
Total	7 630	



Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 10 477,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	-103 121	4 116	-107 237
+ Résultat exceptionnel	7 113		7 113
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-96 007	4 116	-100 123

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 290 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	1 095
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	1 095
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	290
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 4 116 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;



Notes sur le compte de résultat

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Défis reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 801 458

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Défis subis pendant la période d'intégration fiscale : € 801 458

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 0



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 43 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	9	
Ouvriers	25	
Total	43	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	338 595
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	338 595

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 338 595 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

A TRENDDEL & FILS VOLETS ROULANTS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 840 000,00 €
Siège social : 16 rue de la Ferme Klein ZA CLAUSENHOF
BP 80078
67502 HAGUENAU CEDEX
598 501 385 RCS STRASBOURG

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 100 123,36 €, au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**CERTIFIÉ
CONFORME**

ANDRE GYSS

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de COLMAR

SIRET 349 767 731 0009 - APE 6920Z

6B, route de SCHIRMECK - 67190 GRENDELBRUCH

SASU TRENDEL ET FILS

S.A.S. au capital de 840 000 EUROS

16, rue de la Ferme KLEIN

67500 HAGUENAU

R.C.S. STRASBOURG : B 598 501 385

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31.12.2020**

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU TRENDEL ET FILS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur l'estimation de la participation et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte

AC

de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Ac

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRENDELBRUCH, le 22 juin 2021

Le commissaire aux comptes

A GYSS

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'A' and 'GYSS' in a stylized, cursive script, with a long horizontal stroke extending from the bottom of the 'S'.

COMPTES ANNUELS // **2020**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN



PIERRE MARX ET ASSOCIES

PM

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	137 362	114 470	22 892	406
Fonds commercial	1 047	1 047		
Autres immobilisations incorporelles				18 365
Immobilisations corporelles				
Terrains	61 917	61 917		714
Installations techniques, matériel et outillage	677 785	677 785		1 191
Autres immobilisations corporelles	819 512	767 227	52 285	98 028
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 657		3 657	3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 701 280	1 622 446	78 834	122 360
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnement	830 705		830 705	570 013
En cours de production de biens	401 977		401 977	316 848
Créances				
Clients et comptes rattachés	360 849	166 615	194 234	402 950
Fournisseurs débiteurs				210 008
Personnel	5 472		5 472	1 098
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	200 592		200 592	200 311
Autres créances	13 598		13 598	10 936
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 000
Disponibilités	702 222		702 222	346 195
Charges constatés d'avance	8 425		8 425	17 562
ACTIF CIRCULANT	2 574 390	166 615	2 407 775	2 125 922
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 275 670	1 789 061	2 486 609	2 248 282

AG



Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	840 000	840 000
Réserve légale	23 229	23 229
Autres réserves	194 000	194 000
Report à nouveau	-346 348	-346 701
Résultat de l'exercice	-100 123	352
Provisions réglementées	1 095	3 460
CAPITAUX PROPRES	611 852	714 341
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	500 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	500 000	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	10 477	6 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	984 243	1 134 561
Personnel	3 321	3 448
Organismes sociaux	169 942	151 810
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	108 874	140 647
Autres dettes fiscales et sociales	3 267	3 284
Dettes fiscales et sociales	285 404	299 188
Autres dettes	94 633	78 217
Produits constatés d'avance		15 614
DETTES	1 874 757	1 533 941
TOTAL DU PASSIF	2 486 609	2 248 282

AC



COMPTES ANNUELS / 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT



PIERRE MARX ET ASSOCIES

AG

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	5 155 980	100,00	6 683 713	100,00	-1 527 733	-22,86
Production stockée	85 129	1,65	47 983	0,72	37 146	77,41
Subventions d'exploitation			1 817	0,03	-1 817	-100,00
Autres produits	8 384	0,16	12 773	0,19	-4 394	-34,39
Total	5 249 493	101,81	6 746 290	100,94	-1 496 797	-22,19
CONSUMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	1 726 008	33,48	1 934 986	28,95	-208 978	-10,80
Var. Stock de matières premières	-260 692	-5,06	-94 450	-1,41	-166 242	176,01
Autres achats et charges externes	1 962 210	38,06	2 255 934	33,75	-293 723	-13,02
Total	3 427 526	66,48	4 096 469	61,29	-668 943	-16,33
MARGE GLOBALE	1 821 968	35,34	2 649 821	39,65	-827 854	-31,24
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	68 860	1,34	85 081	1,27	-16 221	-19,07
Salaires et Traitements	1 111 518	21,56	1 523 348	22,79	-411 830	-27,03
Charges sociales	649 243	12,59	881 199	13,18	-231 956	-26,32
Amortissements et provisions	53 587	1,04	115 652	1,73	-62 066	-53,67
Autres charges	21 588	0,42	11 712	0,18	9 875	84,32
Total	1 904 795	36,94	2 616 992	39,15	-712 197	-27,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	-82 828	-1,61	32 829	0,49	-115 656	-352,30
Produits financiers	27 621	0,54	35 141	0,53	-7 520	-21,40
Charges financières	47 914	0,93	92 772	1,39	-44 858	-48,35
Résultat financier	-20 293	-0,39	-57 631	-0,86	37 338	-64,79
RESULTAT COURANT	-103 121	-2,00	-24 802	-0,37	-78 318	315,77
Produits exceptionnels	53 367	1,04	42 989	0,64	10 378	24,14
Charges exceptionnelles	46 254	0,90	11 558	0,17	34 695	300,17
Résultat exceptionnel	7 113	0,14	31 431	0,47	-24 317	-77,37
Impôts sur les bénéfices	4 116	0,08	6 276	0,09	-2 160	-34,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	-100 123	-1,94	352	0,01	-100 476	NS



COMPTES ANNUELS / 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE



PIERRE MARX ET ASSOCIES

AC

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	



AZ

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

En effet, la société a procédé à une fermeture volontaire du 17/03/2020 au 11/05/2020.

Nous ne sommes pas en mesure de valoriser la perte de chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire, cependant, il est à préciser que celui-ci représentait pour la même période en 2019 environ 1250k€.

La société a également mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour 148k€ ;
- Demande de prêt garantie par l'état de 500k€.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



AC

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 486 609 euros
- RESULTAT : une perte de 100 123 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, pouvant être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :



AC

Règles et méthodes comptables

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.

- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.



AC

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Fonds commercial : 1 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du



AG

Règles et méthodes comptables

jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

AE



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				1 047
- Fonds commercial	1 047			137 362
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 509	32 071	25 218	138 409
Immobilisations incorporelles	131 556	32 071	25 218	138 409
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 785			677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	617 933			617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	133 644	3 207		136 851
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 556 007	3 207		1 559 214
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				3 657
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657			3 657
Immobilisations financières	3 657			3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 691 220	35 278	25 218	1 701 280



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	32 071	3 207		35 278
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	32 071	3 207		35 278
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	25 218			25 218
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	25 218			25 218

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047

Ac



Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 047			1 047
- Fonds commercial	111 738	2 732		114 470
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 785	2 732		115 517
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	61 203	714		61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	676 595	1 191		677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 422	6 473		53 895
- Matériel de transport	549 030	35 222		584 252
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	121 825	7 255		129 080
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 456 075	50 855		1 506 929
ACTIF IMMOBILISE	1 568 859	53 587		1 622 446



AC

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 592 593 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	360 849	360 849	
Autres	219 663	219 663	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 425	8 425	
Total	592 593	588 936	3 657

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	166 615			166 615
Total	166 615			166 615

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 166 615 euros.



AG

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 460		2 365	1 095
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 460		2 365	1 095

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	2 365



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 874 757 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	500 000	291 545	208 455	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	984 243	984 243		
Dettes fiscales et sociales	285 404	285 404		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	105 110	105 110		
Produits constatés d'avance				
Total	1 874 757	1 666 302	208 455	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	10 477			

Charges à payer

	Montant
FNP - MAINTENANCE	681
FNP - GYSS	25 252
FNP - FRAIS POSTAUX	599
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	5 535
CAP - AGEFIPH	10 800
Total	42 866

Ae



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 850		
CCA - MAINTENANCE	2 066		
CCA - SYXPERIANE	1 495		
CCA HONORAIRES	2 136		
CCA - PUBLICITES	878		
Total	8 425		



AC

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
VENTES	26 107
REPARATIONS	102 983
TRAVAUX	5 026 891
DIVERS	
TOTAL	5 155 980

Répartition par marché géographique

	31/12/2020
FRANCE	5 155 980
TOTAL	5 155 980

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 710 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79160631 - TRANSF CH - FRAIS OUTILLAGE	4 000	
79161552 - TDC - ENTRETIEN ET REPARATION	1 806	
79161850 - TDC - FRAIS FORMATIONS	1 820	
79162600 - TDC - FRAIS POSTAUX	5	
Transfert de charges d'exploitation	7 630	
Total	7 630	



Ac

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CRÉANCES avec SAS TRENDÉL FINANCES pour un montant de 10 477,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-103 121	4 116	-107 237
+ Résultat exceptionnel	7 113		7 113
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-96 007	4 116	-100 123

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")



AC

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 290 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	1 095
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	1 095
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	290
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 4 116 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;



AG

Notes sur le compte de résultat

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;

- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Défis reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 801 458

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;

- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;

- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Défis subis pendant la période d'intégration fiscale : € 801 458

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 0



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 43 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	9	
Ouvriers	25	
Total	43	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	338 595
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	338 595

Dont concernant :

- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées
- Engagements assortis de sûretés réelles



AC

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 338 595 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

